

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - SST



Secouristes du Loiret
Orléans

PUBLIC VISÉ

Le Code du travail rend obligatoire la présence de membres du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour porter les premiers secours en cas d'urgence.

Objectif visé

Disposer d'employés en nombre suffisant, capables d'intervenir immédiatement et efficacement, après tout accident. Cette formation permet au personnel de devenir acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Durée de la formation

> 12h de face à face pédagogique

Contenu de la formation

RISQUES SPÉCIFIQUES

Reconnaitre et prévenir les dangers liés aux risques professionnels

PROTÉGER

Porter secours nécessite de se protéger d'abord soi-même, et de sécuriser la zone vis à vis des autres personnes.

ALERTER

Collecter les éléments importants de l'état de la victime et les retransmettre

- **AGIR FACE À UNE DÉTRESSE ÉVIDENTE**
- Une victime s'étouffe, une victime saigne abondamment
- **AGIR FACE À UNE VICTIME INCONSCIENTE**
- Qui respire, qui ne respire plus (réanimation cardio-pulmonaire, défibrillateur automatisé externe)
- **AGIR FACE À UNE VICTIME QUI SE PLAINT**
- Malaise, plaie, brûlure, douleur
-
-

Méthode pédagogique

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique. L'évaluation est continue sur l'ensemble de la formation.

- > Les gestes sont montrés en simulation de situation réelle puis entièrement expliqués dans les détails.
- > Ils sont ensuite pratiqués par le groupe guidé pas à pas par le moniteur, afin d'en intégrer progressivement la technique.
- > Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur un cas concret.

Validation de la formation

La formation donne lieu à la délivrance d'une carte SST

- > **Actualisation** : Tous les 24 mois.